

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- \*Date de Convocation : 14/02/2025
- \*Date d’Affichage 14/02/2025
- \*Conseillers en exercice : 23
- \*PRÉSENTS : 12
- \*VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN Maire,

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire  
Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints.  
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Olivier SCARSETTO.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA.  
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU.  
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.  
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Monsieur Hervé BERTRAND.  
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP.  
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE .  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Olivier SCARSETTO.  
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET.  
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Thierry ROUSSELET a été désigné Secrétaire de séance

**DEL N°7 : AVENANT N°1 CONTRAT 2023/30 Platerie Rénovation et extension de l’Ancienne Mairie avec la Société FCR**

**Modifications introduites par le présent avenant :**

9.1. Plus value R+2 : Doublage en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation	16,77	m <sup>2</sup>	62,23	1 043,60
9.2. Plus value Cloisons séparative type SAA 160 avec iso.	18,74	m <sup>2</sup>	73,50	1 377,39
9.3. Ouvrages divers	1,00	U	176,40	176,40
9.4. Plafonds en plaques de plâtre	8,00	m <sup>2</sup>	73,50	588,00
9.5. Reprise cloisons suite travaux curage et désamiantage	55,00	m <sup>2</sup>	21,56	1 185,80
9.6. Reprise des plafonds	35,00	m <sup>2</sup>	24,50	857,50

**Incidence financière :**

La société FCR, 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 9, nous propose d’effectuer la réalisation de ces travaux. Son devis représente une plus-value d’un montant de 5 228.69 € soit une augmentation du marché de 25.22 %.

La commission des finances du jeudi 13 Février a émis un avis favorable à l’unanimité à la signature de cet avenant.

Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant N°1 au contrat n°2023/030 avec la Société FCR, domiciliée 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Considérant les articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.

Abusé de réception en préfecture  
095-219503695-20250221-DEL720022025-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2025  
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention, Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues et 19 voix pour),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat n°2023/30 Plâtrerie (lot N°9) Rénovation et extension de l'Ancienne Mairie avec la Société FCR, 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY,

**DIT QUE** le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : 26 001,76 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 31 202,11 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21/02/2025

